

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2026

SOMMAIRE

Les orientations budgétaires pour 2026

I – Un contexte politique et économique rendant incertaines les recettes pour 2026	5
I - 1 <u>Les hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement</u>	5
➤ <i>Les concours financiers de l'État</i>	5
➤ <i>Les recettes fiscales</i>	6
➤ <i>Les recettes issues des fonds de péréquation</i>	7
➤ <i>Les autres recettes</i>	7
I - 2 <u>Les sources de financement de la section d'investissement</u>	8
➤ <i>Les recettes propres d'investissement</i>	8
➤ <i>L'épargne prévisionnelle</i>	8
➤ <i>Les emprunts</i>	9
➤ <i>Un niveau d'endettement qui ne pénalise pas les équilibres budgétaires</i>	9
II – Des dépenses de fonctionnement qui s'inscrivent de nouveau en hausse pour 2026	9
II - 1 <u>Les charges à caractère général</u>	9
II - 2 <u>L'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs</u>	10
II - 3 <u>Un Département solidaire, résilient et engagé pour tous les Indriens à tous les âges de la vie</u>	15
II - 4 <u>Les autres dépenses d'intervention</u>	19
II - 5 <u>L'évolution globale des dépenses réelles de fonctionnement</u>	21
III – Le choix d'atteindre le cap fixé en matière d'investissements, à la hauteur des besoins du territoire et au service de la transition écologique	21
IV – Les grands équilibres pour 2026	25

Les Orientations Budgétaires pour 2026

Conformément à l'article L5217-10-4 du CGCT, le Président du Conseil départemental, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif 2026, présente au Conseil départemental les orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Le rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, permettant d'évaluer le niveau d'épargne et l'équilibre budgétaire pour le Département.

Ce rapport comporte également les orientations en matière d'engagements pluriannuels avec les estimations des autorisations de programme, la présentation de la structure et de l'encours de dette ainsi que les informations relatives aux ressources humaines.

La construction des orientations budgétaires pour 2026 se réalise dans un monde fracturé et dans un contexte national particulièrement complexe avec une crise politique qui s'est ajoutée à la crise des finances publiques.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026 a été présenté en Conseil des Ministres le 14 octobre. Il prévoit un effort d'une trentaine de milliards d'euros pour freiner la dérive des finances publiques dont 17Mds d'euros sur les dépenses et près de 14Mds d'euros en recettes nouvelles.

Le PLF exige des collectivités des efforts importants pour réduire le déficit public à hauteur de 4,6 milliards d'euros.

Le texte est identique à celui que le Premier Ministre Lecornu avait envoyé pour avis au Haut Conseil des Finances Publiques le 2 octobre avant sa démission puis sa reconduction. Et ce texte comprend lui-même certaines mesures d'économies qui avaient été annoncées mi-juillet par l'ex-Premier Ministre Bayrou.

A l'heure de la rédaction de ce rapport, il s'agit d'une première version du PLF, à l'avenir très incertain, le texte étant en principe voué à être largement remanié par le Parlement et donc à fortement évoluer.

La préparation du budget 2026 s'inscrit donc dans une période de fortes contraintes et incertitudes budgétaires pour les collectivités territoriales.

Les perspectives de croissance sont atones. Plus que jamais la France est confrontée à la dérive inédite de ses finances publiques avec un déficit public incontrôlé et une croissance non maîtrisée de sa dette.

La traditionnelle note de conjoncture de la Banque Postale publiée le 23 septembre dernier sur les finances locales 2025 scrute plusieurs tendances qui pourraient s'avérer plus favorables qu'espéré en début d'année. Toutefois, le directeur des études de la Banque Postale se montre prudent pour 2026 avec l'effet ciseaux qui persiste et qui reste un élément préoccupant.

Les magistrats financiers de la Cour des Comptes, dans le deuxième fascicule du rapport sur les finances publiques locales 2025 paru le 30 septembre dernier rejoignent l'analyse de la Banque Postale sur les perspectives 2025 globalement moins défavorables qu'anticipé.

Néanmoins, la Cour des Comptes recommande un nouvel effort budgétaire des collectivités territoriales. Elle estime qu'une contribution des collectivités se justifie par leur place dans le total des dépenses publiques (17,7 % en 2024) mais aussi par la part prépondérante que prennent les transferts de l'État qui représentent plus de la moitié des recettes des collectivités.

Pour la Cour, il est donc indispensable de reconduire une contribution des collectivités au redressement des finances publiques en 2026 et suivants.

Dans ce contexte de fortes incertitudes avec une année 2026 qui s'annonce décisive compte tenu de la crise des finances publiques et des enjeux sociaux et environnementaux qu'il faudra satisfaire, le Département de l'Indre fera face à ses défis et remplira pleinement ses missions de bouclier social tout en soutenant la dynamique d'investissements programmés.

Il continuera de donner la priorité aux solidarités, humaines et territoriales, et aux investissements pour répondre aux ambitions de demain, selon les marges de manœuvre toujours offertes par une saine gestion des dépenses départementales mais de plus en plus contraintes au regard de l'effet ciseaux.

Ainsi, le DOB 2026 est basé sur la prise en compte d'un nouveau gel des fractions de TVA et une enveloppe constante de la DGF. Il est nécessaire d'adopter une gestion responsable avec une hypothèse prudente sur les recettes attendues de l'État.

Concernant le Dilico, dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités qui a concerné 2 127 d'entre elles en 2025, pour un effort global de 1 milliard d'euros, il pourrait voir son montant doubler en 2026. Les Départements seraient concernés à hauteur de 280M€.

Trop d'éléments demeurent incertains, notamment les critères d'éligibilité, pour évaluer et prendre en compte une ponction dès le BP 2026. Cette mesure fera donc l'objet d'un ajustement, le cas échéant, lors du Budget Supplémentaire.

Nombre de Départements ont procédé à des restrictions dans les politiques publiques et ont dû faire des choix. Certains ont pris la décision de faire des économies sur les financements facultatifs et de se recentrer sur les compétences obligatoires. D'autres ont réduit ou retardé leurs projets d'investissements, les dépenses de fonctionnement étant rigides pour l'essentiel.

Le DOB du Département de l'Indre ne s'engagera pas sur ces voies.

Pour 2026, l'ambition du Département reste forte pour améliorer toujours plus la qualité des services publics apportés aux Indriens et répondre à leurs besoins.

Il tiendra ses engagements, en sacrifiant les budgets dans tous les domaines d'intervention qui relèvent de ses compétences, obligatoires comme facultatives.

Ainsi, notre Département protège, agit, investit et poursuit ses orientations majeures :

- Poursuivre une politique d'investissements significatifs propices à l'économie locale et à l'emploi.
- Soutenir et accompagner les personnes fragilisées et les plus vulnérables : répondre aux besoins des enfants et des parents démunis, accompagner le choix de vie des personnes âgées, favoriser l'autonomie des personnes handicapées, mener une politique d'insertion au service de l'emploi.

- Relier les personnes et les territoires : circuler et se déplacer en toute sécurité, améliorer les infrastructures, connecter chacun au très haut débit.
- Protéger la qualité de vie de nos habitants : offrir les moyens de réussir à nos collégiens, poursuivre les transitions énergétiques et écologiques, assurer la sécurité de tous.
- S'engager pour la santé et les soins partout dans l'Indre et pour tous.
- Soutenir une vie associative de proximité pour fédérer, pour enrichir l'offre culturelle, sportive et touristique marqueur d'un département dynamique et attractif.

L'engagement est clair : rester une collectivité de stabilité au service des habitants de l'Indre, du monde associatif et des communes. Dans la tourmente, le Département demeure un repère, un acteur de proximité, un partenaire fiable pour tous les territoires et pour toutes les générations.

Malgré les incertitudes liées au contexte politique national, le Département sera en mesure de soumettre à l'avis de l'Assemblée départementale le 16 janvier prochain, un budget responsable afin d'apporter des réponses dès le début de l'année aux structures partenaires et de poursuivre ses actions liées aux politiques publiques, sans rupture.

I – Un contexte politique et économique rendant incertaines les recettes pour 2026

I - 1 Les hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement

➤ Les concours financiers de l'État

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit la stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (**DGF**), principale composante des recettes de fonctionnement.

Compte tenu de l'évolution des composantes de la DGF (dotation forfaitaire et dotation de fonctionnement minimale), elle devrait s'établir, pour l'Indre, à **47,1M€**.

Le produit de la Dotation Générale de Décentralisation (**DGD**) demeure figé et s'élève à **1,84M€**.

Au titre des compensations fiscales, les Départements devraient de nouveau être ponctionnés en 2026. Après une baisse de 487M€ en 2025, les compensations d'exonération de fiscalité locale servant de variables d'ajustement seraient réduites de 527M€ pour l'ensemble des collectivités. Celles-ci subiront une perte de Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**) au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Les Départements seraient concernés à hauteur de 30M€.

Pour notre collectivité, le montant 2026 est prévu à hauteur de **3,65M€**, donc inférieur au montant perçu en 2025.

La Dotation de Transfert des Compensations d'Exonération de taxe d'habitation (**DTCE**) est estimée à **2,5M€**, à un niveau équivalent à celui de 2025.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (**FNGIR**) est quant à lui figé à hauteur de **3,55M€**.

Le PLF prévoit l'annulation de l'élargissement du champ d'application du **FCTVA** à certaines dépenses de fonctionnement (dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux et des prestations relevant de l'informatique en nuage). En outre, le dispositif, qui a vocation à compenser la TVA acquittée par les collectivités principalement sur leurs dépenses d'investissement, serait "recentré". Ainsi, des dépenses qui avaient été intégrées dès 2016 à l'assiette du FCTVA, en seraient exclues. Il s'agit de revenir au principe du fonds, à savoir un soutien aux seules dépenses d'investissement. La perte engendrée par cette mesure s'élèverait à 0,2M€ pour notre Département. Les orientations budgétaires 2026 ne prennent pas en compte cette mesure déjà proposée en 2025 et non aboutie.

Les contributions provenant de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (**CNSA**) sont estimées à hauteur de **25M€**. Il en résulte un reste à charge qui poursuit sa hausse compte tenu des mesures décidées par l'État mais financées en tout ou partie par les Départements. Les crédits à recevoir de la CNSA concernent certaines mesures ciblées (dotation qualité des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, compensation de l'avenant 43, compensation du tarif plancher imposé pour l'APA) ainsi que les dotations habituelles versées au titre de l'APA, la PCH et la MDPH.

➤ Les recettes fiscales

Compte tenu des réformes fiscales successives, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) constitue le principal impôt local des Départements, puisqu'elle représenterait en 2025 plus de 20 % des recettes départementales. Comme le craignaient les collectivités, la croissance de la TVA n'a été une sécurité qu'à court terme. En effet, sa moindre progression déjà constatée en 2023 s'est poursuivie en 2024.

De surcroît, le produit affecté en 2025 à chaque collectivité a été « gelé » et donc égal au montant qui leur a été versé en 2024 au titre de la participation temporaire des collectivités locales à l'effort d'assainissement des comptes publics. Ainsi, la dynamique de TVA, si elle a lieu (contre toute attente, les recettes de TVA ont diminué sur le premier semestre 2025), ne sera pas reversée aux collectivités.

Le PLF 2026 prévoit de redonner la dynamique de TVA aux collectivités mais pas de façon intégrale. En effet, les collectivités bénéficieraient du produit supplémentaire de TVA, à condition que la TVA soit effectivement dynamique, dans la limite de l'inflation.

Les Départements bénéficient de deux fractions de TVA, la première en compensation de la perte de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la seconde venant compenser la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Compte tenu de l'évolution incertaine de la TVA et du PLF 2026, le produit est estimé à hauteur de **43,5M€** pour la fraction compensatoire de TFPB et de **10M€** pour la fraction compensatoire de la CVAE.

Concernant la **fraction complémentaire de TVA** issue de la loi de finances pour 2020, son montant est reconduit à hauteur de **1,4M€**, identique à celui de 2025, compte tenu de l'enveloppe nationale constante de 250M€.

Le Département perçoit l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (**IFER**). La prévision peut être évaluée à **1,8M€**, conformément aux montants perçus ces dernières années.

Selon la note de conjoncture de la Banque Postale, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (**DMTO**) repartiraient à la hausse après deux années de baisse. La croissance, de l'ordre de 14 % s'expliquerait par une hausse des prix et des transactions immobilières et de façon plus marginale par la mesure en loi de finances pour 2025 qui a autorisé les Départements à relever provisoirement le taux plafond à 5 % (au 1^{er} juin 2025, 82 Départements ont utilisé cette possibilité).

Pour l'Indre, qui demeure le seul Département métropolitain à appliquer le taux minimal de 3,8 %, l'encaissement sur les trois premiers trimestres 2025 enregistre une augmentation de + 12 % par rapport à 2024. Cette ressource demeure volatile et peut fluctuer considérablement d'une année sur l'autre.

La Banque Postale indique que si les recettes des DMTO semblent retrouver un niveau proche de 2023, rien ne garantit à court terme le maintien d'un rythme de croissance en partie conjoncturel. Compte tenu de ces éléments, une prévision de **17M€** de recettes pourrait ainsi être proposée au BP 2026 selon l'hypothèse prudente d'une tendance à la stabilité par rapport à 2025.

Le montant de la Taxe sur les Conventions d'Assurances (**TSCA**) versée aux Départements résulte à la fois de compensations de transferts de compétences opérés dans le cadre de l'acte II de la décentralisation et d'ajustements effectués dans le cadre de la réforme de la fiscalité de 2010.

En fonction de la croissance tendancielle constatée sur les derniers exercices, il est proposé d'inscrire **44,5M€** de produit pour l'exercice 2026.

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (**TICPE**) se décompose en 2 parts, la première figée à **12,74M€** pour compenser le versement des allocations RSA et la seconde pour compenser les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation (en complément de la TSCA). Pour cette deuxième part, le montant inscrit serait de **3,9M€** selon une hypothèse de stabilité par rapport au compte administratif anticipé 2025.

Les produits encaissés sur les derniers exercices au titre de la **Taxe d'Aménagement** sont continuellement en baisse. Compte tenu du produit anticipé de nouveau à la baisse pour 2025 et du manque de visibilité sur le produit à percevoir en 2026, un crédit de **350.000 €** pourrait être inscrit en 2026.

Enfin, le produit relatif à la Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (**TICFE**) serait inscrit à hauteur de **3M€**, selon la décroissance constatée sur les trois dernières années.

➤ *Les recettes issues des fonds de péréquation*

Notre Département bénéficie de plusieurs fonds de péréquation ayant pour objectif de réduire les inégalités de répartition de richesse. Les Départements disposent de peu d'informations sur l'évolution de ces fonds ce qui conduit à émettre les hypothèses suivantes :

- **Fonds national de péréquation des DMTO** : compte tenu de l'incertitude sur l'évolution du produit national de DMTO en 2025, une recette de **13M€** est estimée pour 2026 tout en précisant que cette ressource sera réduite par une contribution à ce fonds prévue à hauteur de **1,3M€**.
- Le Département perçoit une recette au titre du Dispositif de Compensation Péréquée (**DCP**) qui correspond aux frais de gestion de la TFPB transférés par l'État aux Départements. L'objectif est de réduire la charge des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS). La recette prévisionnelle 2026 s'établirait à **7M€**, en stabilité par rapport au produit perçu en 2025.

➤ *Les autres recettes*

Ces recettes, évaluées à **24M€**, concernent principalement :

- les produits d'exploitation et du domaine provenant notamment des redevances pour occupation du domaine public, des remboursements de salaires pour les personnels mis à disposition,
- les ressources d'aide sociale se composant des recouvrements sur bénéficiaires, de leurs ressources, de la participation des obligés alimentaires et des recours sur succession,
- les autres produits de gestion dont les revenus des immeubles.

Le montant total des **recettes réelles de fonctionnement** pourrait donc être de l'ordre de **266M€**.

I - 2 Les sources de financement de la section d'investissement

➤ Les recettes propres d'investissement

Le Département dispose du Fonds de Compensation de la TVA (**FCTVA**), recette liée aux investissements réalisés l'année précédente.

Estimé sur la base des dépenses qui seront réalisées sur l'exercice 2025, le FCTVA pour 2026 se situerait à environ **7M€**.

La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (**DSID**), créée par la loi de finances pour 2019, est attribuée par le Préfet de région sous forme de subventions d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local.

Les crédits à inscrire pour 2026 s'élèveraient à **2,3M€**, correspondent à des avances, acomptes et soldes des subventions obtenues dans le cadre de la DSID pour les projets d'investissement antérieurs retenus.

Une recette à hauteur de **910.000 €** est prévue au titre du **Fonds Vert**, fonds d'accélération de la transition écologique, qui vise à soutenir les projets des collectivités favorisant la performance environnementale et l'adaptation au changement climatique.

Les autres ressources propres comprennent la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (**DDEC**) figée de très longue date à **1,18M€** bien inférieure aux investissements en faveur de nos collèges, les **amendes de radars automatiques** pour **0,8M€**, des participations diverses dans le cadre de nos travaux routiers et bâimentaires.

En 2026, le Syndicat Mixte du RIP36 procéderait au remboursement intégral des prêts sans intérêts que le Département lui avait consentis à hauteur de 11,06M€ pour faire face au décalage des versements des subventions de l'État, du FEDER et de la Région.

Ces ressources propres représenteraient un total d'environ **27M€**.

➤ L'épargne prévisionnelle

La principale source de financement de la section d'investissement est constituée de l'épargne brute issue de la section de fonctionnement. Egalement appelée capacité d'autofinancement, elle est égale à la différence entre les produits réels de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Pour 2026, sur la base des hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement et des prévisions de dépenses, le niveau d'**épargne brute** serait amélioré par rapport à 2025 et s'élèverait à un montant proche de **26M€**.

Le taux d'épargne brute, égal au rapport entre l'épargne brute et les produits de fonctionnement, pourrait atteindre un taux avoisinant 10 %.

Une fois retranché le remboursement du capital des emprunts, l'**épargne nette** s'élèverait à environ **25M€**.

➤ Les emprunts

Pour équilibrer les orientations budgétaires 2026, le montant prévisionnel d'emprunt nécessaire pourrait être proche de **16M€**.

L'intégration future des résultats excédentaires cumulés devrait permettre de réduire ce volume d'emprunt.

➤ Un niveau d'endettement qui ne pénalise pas les équilibres budgétaires

La dette départementale est constituée d'un emprunt (composé de 2 tranches) dont la durée résiduelle moyenne est de 6,25 années.

Selon la charte « GISSLER » destinée à mesurer le risque inhérent aux emprunts, la totalité de la dette du Département est classifiée 1A, ce qui correspond à l'indice de risque le plus faible et ce qui signifie que le Département ne détient aucun emprunt structuré à risques.

	BP 2025	Prévision BP 2026
Encours de dette au 01/01	6.939.746,17	6.117.581,51
Capacité de désendettement en année	0,34	0,24
Capacité de désendettement en mois	4,09	2,84
Taux d'endettement	2,73 %	2,30 %

II – Des dépenses de fonctionnement qui s'inscrivent de nouveau en hausse pour 2026

La préparation des orientations budgétaires 2026 intervient dans un environnement politique, économique et financier marqué par de fortes tensions.

Malgré ce cadre contraint, le Département de l'Indre propose pour 2026 une trajectoire budgétaire ambitieuse, fondée sur une gestion vigilante et une recherche d'efficacité s'appuyant sur une gestion optimisée des charges de fonctionnement courantes pour absorber la hausse continue des dépenses d'actions sociales.

Ainsi, de nouveau en 2026 notre collectivité assumera pleinement ses compétences obligatoires, notamment au service de son cœur de métier, les solidarités humaines, tout en s'engageant à maintenir ses interventions facultatives, qui sont tout aussi essentielles au développement équilibré du territoire et au maintien de la cohésion sociale.

II - 1 Les charges à caractère général

Avec la décélération annoncée de l'inflation, la hausse soutenue des charges à caractère général constatée sur les exercices antérieurs, devrait connaître un ralentissement.

Les prix à la consommation de l'ensemble des achats de matières et de fournitures, de carburants, de prestations de services, des frais d'entretien devraient évoluer de façon maîtrisée.

Toutefois, les collectivités seront tout particulièrement impactées par la croissance des coûts des assurances et de la maintenance.

Le chapitre consacré à l'ensemble de ces charges à caractère général serait anticipé à hauteur de **19,5M€**, en hausse de l'ordre de 1,3 % par rapport au BP 2025.

II - 2 L'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs

A l'heure de la rédaction de ce rapport, il existe des incertitudes importantes tenant aux différentes annonces gouvernementales sur la construction du projet de loi de finances ou du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Ces différentes annonces peuvent avoir des conséquences différentes pour l'établissement du budget prévisionnel.

Les dépenses de fonctionnement en matière de ressources humaines s'orientent en 2026 vers une hausse de 4 % par rapport au compte administratif anticipé 2025 et atteignent ainsi une prévision de 47 millions d'euros.

Afin de soutenir les initiatives régionales en matière de transports (trains régionaux, etc.), la loi de finances pour 2025 a instauré la possibilité de mettre en place le Versement Mobilité Régional et Rural (V.M.R.R.). Les régions de France métropolitaine (sauf l'Île-de-France et les départements d'Outre-mer) et la Corse peuvent désormais instaurer un versement mobilité pour les entreprises d'au moins 11 salariés. Le taux de ce versement est plafonné à 0,15 % des rémunérations soumises à cotisations sociales.

La Région Centre-Val de Loire vient de voter cette nouvelle taxe obligeant ainsi le Département de l'Indre à s'acquitter, à compter de l'année 2026, d'une contribution correspondant à 0,15 % de sa masse salariale (rémunérations soumises à cotisations sociales). L'impact budgétaire est évalué à + 40.000 €.

En outre, il y a reconduction pour l'année 2026, de l'augmentation de 3 points du taux de cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux (C.N.R.A.C.L.) en vue d'atteindre à l'horizon 2028, 43,65 %. Pour 2026, le taux sera de 37,65 % et aura un impact financier de + 540.000 €, soit 1,28 % des dépenses impactantes du chapitre 012 pour le Département de l'Indre.

Le salaire minimum de croissance (S.M.I.C.) devrait, quant à lui, être revalorisé de 1,2 %, ce qui représenterait un impact budgétaire de + 220.000 €.

En ce qui concerne les mesures endogènes qui résultent notamment des choix propres à la collectivité en matière des déroulements de carrière via les lignes directrices de gestion, des avancements de grade et de promotion interne qui sont un levier de dynamisation du parcours des agents, ainsi que du mécanisme des avancements automatiques d'échelons liés à l'ancienneté, l'impact du Glissement-Vieillesse-Technicité (G.V.T.) qui représente 0,70 % des dépenses, va engendrer un coût estimé à 285.987 €.

De plus, les charges de travail évoluant, le Département de l'Indre a fait également le choix de renforcer les effectifs de certaines directions en créant des nouvelles missions en 2025, indispensables au bon fonctionnement et à la continuité de son service public :

- un(e) technicien(ne) référent(e) en entretien routier (catégorie B) à la Direction Générale Adjointe des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education (D.G.A.R.T.P.E.), pour un coût supplémentaire estimatif de + 55.614 €,
- un(e) agent(e) administratif(ve) chargé(e) d'accueil, du secrétariat et de la comptabilité (catégorie C) à la D.S.A.J., pour un coût supplémentaire estimatif de + 37.000 €.

Par ailleurs, le nouveau contrat de prévoyance collective signé avec le prestataire ALLIANZ Vie Collectteam, qui s'est mis en place au 1^{er} janvier 2025 pour six ans, a été établi pour proposer aux agents les garanties prévues par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

La Commission Permanente du Conseil départemental, en date du 3 juillet 2024, avait décidé d'une revalorisation de sa participation financière forfaitaire brute à 17,50 € par mois à compter de cette même date, en versant aux agents qui adhéreraient, individuellement et facultativement au contrat collectif aux garanties minimales obligatoires selon la quotité réellement travaillée pour les agents à temps complet, à temps non complet et à temps partiel et selon la date d'arrivée et/ou de départ au sein de la collectivité.

Le 23 juin 2025, le Conseil départemental a, une nouvelle fois, revalorisé cette participation forfaitaire brute pour atteindre 20 € à compter du 1^{er} juillet 2025.

Et lors de sa séance du 24 novembre 2025, afin de tenir compte de la hausse des cotisations que l'assureur va appliquer au 1^{er} janvier 2026, la participation mensuelle attribuée par la collectivité aux agents adhérents, passe de 20 à 21 €.

Enfin, le Département de l'Indre, toujours dans un souci de bon fonctionnement et de continuité de son service public, a instauré, à compter du 1^{er} juillet 2025, un régime d'astreinte de sécurité (semaine et Week-end) pour le bon fonctionnement de la D.S.A.J. et notamment la Plaine des Sports, afin de prendre les décisions adaptées à toutes les situations urgentes.

Le règlement d'application de ce nouveau dispositif a fait l'objet d'un avis unanime du Comité Social Territorial le 13 mars 2025 et d'une délibération en Conseil départemental, le 23 juin 2025.

Au 31 décembre 2024 (chiffres issus du Rapport Social Unique 2025 portant sur les indicateurs 2024), les effectifs en position d'activité (tous statuts) s'élèvent à 1 131 agents dont 951 agents titulaires et contractuels (permanents ou non) et 180 assistants familiaux.

Les caractéristiques essentielles des effectifs affectés sur emplois permanents (hors contractuels non permanents et assistants familiaux) sont comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Catégorie A	11 %	11 %	21 %	21 %	22 %	22 %	21 %	22 %
Catégorie B	27 %	28 %	17 %	16 %	15 %	15 %	16 %	16 %
Catégorie C	62 %	61 %	62 %	63 %	63 %	63 %	63 %	62 %

Le taux de féminisation est de 52,8 % (51,2 % pour les agents titulaires et 58,3 % pour les agents contractuels).

Le taux de féminisation par catégorie est de 80,7 % pour la catégorie A, 49 % pour la catégorie B et 43,9 % pour la catégorie C.

Les effectifs (hors assistants familiaux) relèvent principalement des filières technique (56 %), administrative (27 %) et sociale (10 %).

L'âge moyen au sein de la collectivité est de 48,65 ans (49,43 pour les agents titulaires et 41,84 pour les agents contractuels) et 53,87 ans pour les assistants familiaux.

99,26 % des agents sur emploi permanent travaillent à temps complet et 8,08 % des agents sont à temps partiel.

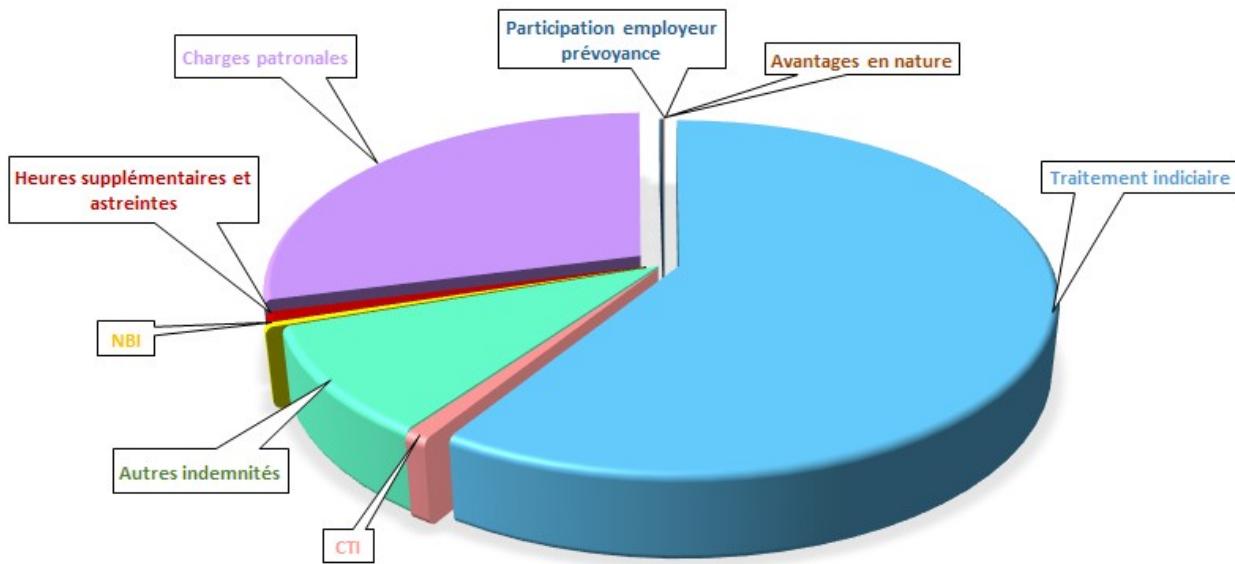
Au 31 décembre 2024, 51,33 % des agents occupant un emploi permanent ont 50 ans et plus et 7,12 % des agents ont moins de 30 ans.

25,21 % des agents fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2024 (avancements échelon, grade, promotion interne, concours).

Enfin, la structure de la masse salariale est constituée à 58,88 % par le traitement indiciaire perçu par les agents, le Complément de Traitement Indiciaire (C.T.I.), les autres indemnités, les Nouvelles Bonifications Indiciaires (N.B.I.) et heures supplémentaires représentant 12,25 % des dépenses de personnels et les avantages en nature 0,07 %.

Les charges patronales, quant à elles, représentent 28,80 %.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PERSONNEL - CA 2024



Les charges de personnel représentent au total en 2024, 54.525.782 €, soit 23,98 % du montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

61 % des agents de la collectivité ont participé à au moins une formation sur l'année 2024.

L'offre de formation doit permettre de développer les compétences des agents pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers et d'accompagner les éventuelles évolutions des métiers au sein de la collectivité.

Le temps de travail effectif reste identique (cycle annuel de 1 607 heures) et respecte le cadre législatif et réglementaire en vigueur.

Depuis 2024, un nouvel outil relatif aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes (articles L 132-9-3 à L 132-9-5 du Code Général de la Fonction Publique) comporte une obligation de publication du résultat obtenu en termes d'égalité salariale (à partir de 4 indicateurs de mesure : rémunérations des fonctionnaires et des contractuels, sur les promotions et sur la représentation aux postes les mieux rémunérés) entre les femmes et les hommes ainsi que les actions mises en œuvre pour supprimer les écarts constatés.

Le Département de l'Indre a obtenu la note de 78/100, la cible plancher à atteindre étant de 75/100. Ces indicateurs doivent être présentés à l'Assemblée délibérante et publiés sur le site internet de la collectivité avec une transmission au Préfet, après un avis rendu par le Comité Social Territorial (8 septembre 2025).

L'année 2026 va se caractériser, comme les dernières années, par les effets immédiats et différés de la crise économique et sociale et la volonté ferme et réaffirmée de participer à l'effort collectif de remboursement de la dette nationale.

Malgré ce contexte, le Département de l'Indre fait une nouvelle fois le choix de renforcer les effectifs de certaines directions en créant des nouvelles missions pour l'année 2026, indispensables au bon fonctionnement et à la continuité de son service public :

- un(e) assistant de conservation du patrimoine (archiviste chargé des relations avec les collectivités territoriales et les établissements hospitaliers) (catégorie B) à la Direction des Archives départementales et du patrimoine historique de l'Indre (D.A.D.P.H.), pour un coût supplémentaire estimatif de + 35.500 €,
- un(e) gestionnaire administratif(ve) des assistants familiaux agréés (catégorie C), pour un coût supplémentaire estimatif de + 37.000 €,
- un(e) agent(e) technique d'entretien et de surveillance pour la Maison Départementale des Sports (catégorie C) à la D.S.A.J., pour un coût supplémentaire estimatif de + 32.000 €.

Dans le cadre de la contractualisation pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme pour le plein emploi entre l'État et le Département de l'Indre, il est créé pour l'année 2026, le contrat de projet suivant :

- un(e) coordinateur(trice) local(e) d'insertion et de parcours (catégorie B) à la Direction de la Prévention et du Développement Social (D.P.D.S.), pour un coût supplémentaire estimatif de + 42.500 €.

Suite au nouveau chantier lancé en 2025 concernant le risque santé et à l'obligation de participation financière qui s'impose en la matière aux employeurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2026, le Département de l'Indre a proposé de retenir la modalité de la labellisation au motif qu'elle offre à chaque agent la liberté de choix de leur niveau de couverture selon leurs nécessités particulières et la liberté de choix du coût de l'assurance.

La collectivité a également fixé sa participation à raison de 20 € brut mensuel forfaitaire, soit 240 € brut annuel forfaitaire pour chaque agent qui remplira les conditions (présentation annuelle d'un justificatif délivré par la mutuelle labellisée), dès le 1^{er} janvier 2026. le coût supplémentaire est estimé à + 168.000 €.

Ces propositions ont fait l'objet unanimement favorable du Comité Social Territorial en date du 13 mars 2025 et d'une délibération en Conseil départemental en date du 23 juin 2025.

II - 3 Un Département solidaire, résilient et engagé pour tous les Indriens à tous les âges de la vie

La section de fonctionnement, au-delà des charges courantes liées à l'exercice de l'activité des services départementaux (charges à caractère général et charges de personnel) permet de mener les politiques publiques qui incombent à notre collectivité départementale au travers des missions de solidarités humaines, des contributions versées pour le fonctionnement de nos collèges et du financement du SDIS.

Par ailleurs, malgré les contraintes et les incertitudes budgétaires engendrées par le PLF 2026, le Département de l'Indre poursuivra en 2026 ses actions en faveur des acteurs locaux par le subventionnement volontariste du monde associatif.

Principal poste budgétaire de la section de fonctionnement, les dépenses d'intervention, que sont les dépenses sociales, les contributions obligatoires, les subventions facultatives, se chiffreraient à plus de **159M€**, en augmentation de 4,2 % par rapport au BP 2025, soit **6,5M€ supplémentaires**.

Concernant les dépenses d'action sociale, notre priorité est réaffirmée en faveur des solidarités humaines pour renforcer la prévention et l'accompagnement de nos habitants les plus vulnérables.

Les dépenses sociales, composées des allocations individuelles (APA, RSA et PCH) et des prestations (paiements aux tiers assurant les services à la population) sont de nouveau en hausse en 2026, soit + 4 % par rapport au BP 2025.

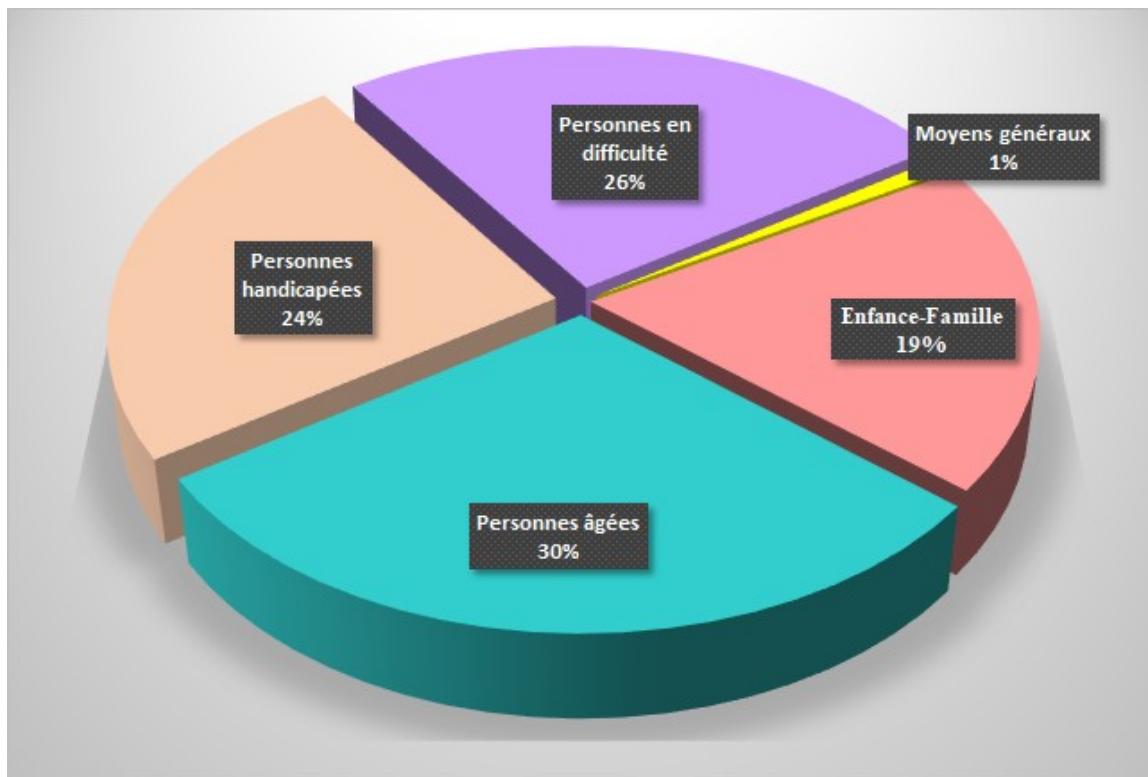
Protéger l'enfance, accompagner les familles, préserver l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, soutenir les plus fragiles, favoriser l'insertion sociale et professionnelle, telles sont les actions essentielles qui seront menées sans faille par notre collectivité à travers tous les moyens qui seront déployés.

Notre collectivité continuera de se battre pour garantir des solutions d'accueil et des services d'accompagnement dignes et adaptés aux besoins de chacun.

En particulier, la MDPH recevrait, pour la première fois, un soutien exceptionnel du Département afin de sauvegarder son niveau de services, ses excédents cumulés étant épuisés et nos appels à la CNSA pour réviser ses critères de répartition étant restés sans suite.

Représentant environ 65 % de la section de fonctionnement, le budget 2026 consacré aux solidarités humaines est prévu à hauteur de **155,7M€**, en augmentation par rapport aux consommations 2025 évaluées à 150M€.

Les crédits se répartiraient par grands domaines d'intervention de la manière suivante :



→ Le secteur de **l'enfance et de la famille** est celui qui a connu la plus forte augmentation depuis plusieurs années. En 2025, la situation s'est stabilisée avec une hausse moins dynamique tant sur la rémunération des assistants familiaux que sur le nombre d'enfants confiés.

Pour 2026, ce secteur bénéficiera d'une enveloppe de crédits de 29,97M€, soit + 1,7 % par rapport au BP 2025.

Les principaux postes budgétaires de ce domaine d'action concernent :

- la rémunération des assistantes familiales qui représente 40 % du budget de ce domaine,
- la prise en charge des MNA et des jeunes majeurs de l'ASE,
- la prise en charge des enfants en établissements spécialisés (foyer de l'enfance ou maisons d'enfants à caractère social) avec un budget en hausse estimé à 8,8M€ compte tenu des revalorisations salariales (Ségur, Lafocade, oubliés du Ségur),
- les services d'aide et d'accompagnement à domicile qui regroupent les services de "techniciennes de l'intervention sociale et familiale" et les services qui assurent les actions éducatives à domicile. Le budget dédié s'élèverait à 3,3M€, en hausse de 18 % par rapport au compte administratif anticipé 2025 avec l'extension de 30 à 42 du nombre de places d'accompagnement du SAIP, service d'accompagnement renforcé à domicile dès le 1^{er} janvier 2026, nouvelle mesure prévue au Schéma de l'Enfance adopté en juin 2025.

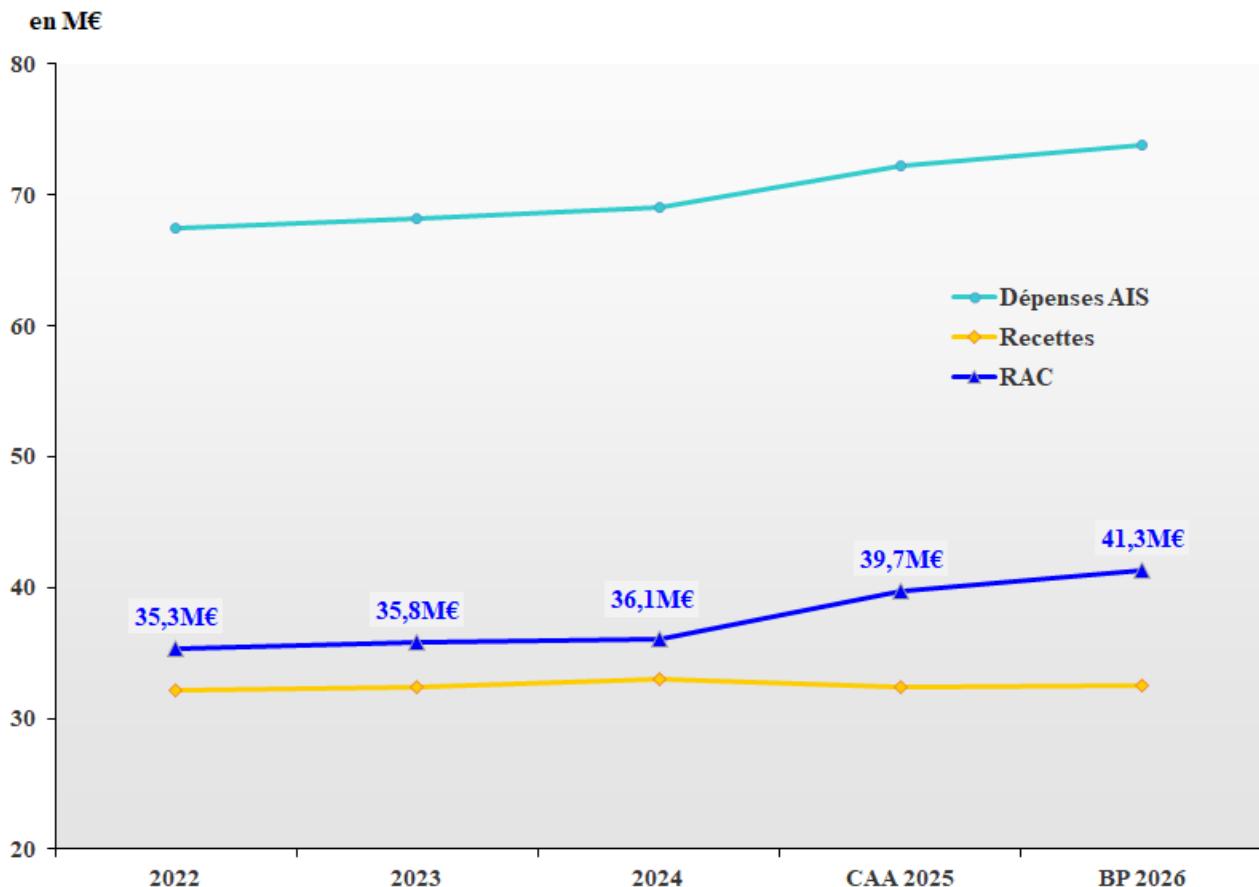
L'année 2026 sera également marquée par l'ouverture d'un nouveau lieu de vie pour accueillir des enfants à profil complexe, à compter du deuxième semestre, lui aussi prévu par notre nouveau Schéma de l'Enfance.

→ Le domaine des **personnes en difficulté** est marqué par une hausse des crédits de +3,9 % nécessitant 39,9M€ de crédits contre 38,4M€ au BP 2025.

Les dépenses de ce secteur sont réparties entre :

- Le versement des allocations RSA dont l'évolution était exclusivement due, depuis 2022, aux revalorisations décidées par l'État. Le budget alloué en 2026 s'élèverait à 34,5M€, équivalent au BP 2025 compte tenu de la stabilité du nombre de bénéficiaires et étant précisé que les Départements ont notifié à l'État leur refus de se voir imposer une nouvelle hausse unilatérale du montant de l'allocation.
- Les dépenses d'insertion dans le cadre de nos marchés pluriannuels qui nécessiteraient 3,7M€ de crédits 2026 contre 2,2M€ au BP 2025. Ce budget prend en compte l'impact en année pleine de notre nouvelle organisation et de notre nouvelle offre d'insertion, en cohérence avec l'effort demandé aux Départements dans le cadre de la Loi pour le Plein Emploi. Notre collectivité prend en compte les enjeux de la réforme France Travail et souhaite considérablement augmenter les moyens consacrés à l'insertion des bénéficiaires du RSA pour un retour vers l'emploi.
- le Fonds de Solidarité logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux jeunes en Difficulté (FAJD).

→ Au centre de nos préoccupations, le Reste A Charge (RAC) au titre des 3 Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) sera de nouveau croissant. Il atteindrait **41,3M€** au BP 2026 à comparer aux 39,7M€ au compte administratif anticipé 2025.



→ Le secteur des **personnes âgées** reste le budget le plus conséquent et représente 30 % du budget consacré aux solidarités humaines. En 2026, notre Département y consacreraient **46,5M€** de crédits, en hausse de 5,3 % par rapport au BP 2025 afin d'assumer ses missions favorisant le maintien à domicile pour l'épanouissement de nos aînés.

Ce secteur est constitué de deux postes de dépenses :

- l'APA à domicile et en établissement pour un montant de 30M€
- le financement, par l'aide sociale, de l'accueil des personnes âgées en EHPAD avec des crédits à hauteur de 15,5M€.

Conformément à notre schéma gérontologique, notre collectivité continuera de se mobiliser en 2026 avec une politique ambitieuse à destination des personnes âgées pour favoriser leur bien vieillir dans l'Indre et pour mieux les accompagner dans la perte d'autonomie.

Ce sont désormais les dépenses d'aide sociale à l'hébergement qui enregistrent une forte augmentation : +9,5 % par rapport au BP 2025 du fait de l'évolution croissante des tarifs des EHPAD et du nombre croissant de bénéficiaires.

→ Les **personnes porteuses de handicap** se verront accompagnées par notre Département qui consacrera **38M€** à cette mission, budget en hausse de 4,5% par rapport au BP 2025.

Le Département de l'Indre poursuivra en 2026 une politique en faveur de l'autonomie des personnes en situation de handicap.

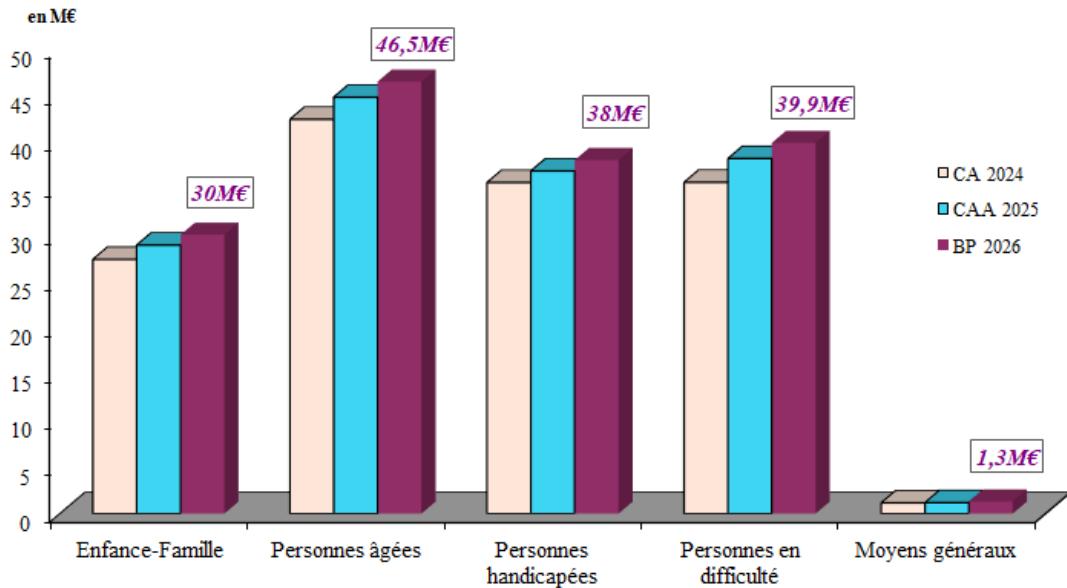
Dans ce secteur, les deux dépenses principales concernent :

- Les dépenses pour financer les établissement et services qui accueillent ou accompagnent les personnes en situation de handicap. C'est un budget prévisionnel de 25M€, en hausse de 4,2 % par rapport au BP 2025, qui sera alloué aux associations et aux établissements publics du territoire compétents pour prendre en charge et soutenir ces personnes.

Cette augmentation s'explique notamment par l'évolution des budgets des établissements qui doivent prendre en charge les revalorisations salariales dans le cadre du Ségur.

- Le versement de l'allocation relative à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Les crédits à inscrire sont estimés à 10,9M€ soit +3,5 % par rapport au BP 2025. L'évolution de la dépense est liée au coût plus important des accompagnements à domicile, en particulier des SAAD, et non pas à l'évolution du nombre de bénéficiaires qui semble se stabiliser.

Les volumes financiers affectés à nos grands secteurs d'intervention évolueraient selon le graphique suivant entre le compte administratif 2024, le compte administratif anticipé 2025 et le BP 2026 :



II - 4 Les autres dépenses d'intervention

Dans un contexte d'instabilité et d'incertitudes liées au PLF 2026, et au-delà de ses responsabilités sociales et solidaires, le Département ne renoncera à aucune de ses ambitions.

Il répondra aux besoins accrus de sa population et des acteurs locaux, en poursuivant son soutien, volontaire et facultatif, au bénéfice de la jeunesse, de l'environnement, de la sécurité, de la culture, du sport, du tourisme et du patrimoine pour améliorer l'espace de vie de nos habitants.

Notre collectivité sera, de nouveau en 2026, résolument engagée pour satisfaire l'ensemble de ses concitoyens, de ses communes et de ses associations, chacun contribuant à la force vive de notre département.

Nos fondamentaux demeurent :

- Le Département réalisera de nouveau en 2026 un effort très important au bénéfice du **SDIS** en apportant sa contribution à hauteur de **8,9M€**. Compte tenu de la simulation du prochain budget du SDIS, le Département, premier financeur, verrait sa contribution de fonctionnement augmenter de 1,3 % par rapport à 2025. Ainsi, notre collectivité participe à la mise en œuvre des secours sur le territoire afin de garantir avec équité et efficacité la protection et la sécurité des Indriens.

- En matière éducative, le Département accordera à ses collèges, via les **dotations de fonctionnement des collèges**, un budget leur permettant d'assurer leur fonctionnement quotidien et d'engager des projets pédagogiques en faveur des collégiens, budget de fonctionnement marqué par les conséquences de nos importants investissements en matière d'efficacité et de transition énergétiques.
A ce titre, le Conseil départemental votera une enveloppe de **2,3M€** destinée à la dotation de fonctionnement en matériel et aux actions volontaristes du Département, tels que l'aide à l'enseignement spécifique (SEGPA, ULIS), les secours aux familles, le soutien aux sections sportives et aux ateliers artistiques, la promotion de l'apprentissage de la natation pour les élèves de 6^{ème} et l'aide à l'organisation des séjours linguistiques.

L'engagement du Département reste fort pour que les collèges disposent des moyens de fonctionnement nécessaires dans le respect de nos compétences.

En outre, le Département poursuit ses efforts en faveur de l'**enseignement supérieur** et propose en 2026 d'augmenter le montant des bourses d'enseignement supérieur attribuées aux étudiants.

- En 2026, notre collectivité fait le choix de maintenir ses politiques publiques volontaristes en apportant son soutien essentiel au monde associatif qui redoute les conséquences des mesures de redressement national.
Parce qu'il est un relais essentiel de l'action publique locale dans les différents domaines du sport, du sport scolaire, de la culture, du tourisme, du patrimoine, de l'environnement et de la jeunesse, le Département de l'Indre poursuivra ses aides financières. Ainsi, il favorisera l'animation locale dans l'Indre, contribuant au développement équilibré du territoire et au maintien de la cohésion sociale.

Des crédits à hauteur de **4,8M€**, en hausse par rapport au BP 2025, pourraient être votés au titre des diverses **subventions de fonctionnement**.

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent les atténuations de produits (attribution de compensation CVAE versée à la Région pour 1,9M€ et contribution au fonds de péréquation des DMTO pour 1,3M€), les charges financières, dont les intérêts des emprunts, et les charges exceptionnelles estimées à **3,6M€**.

II - 5 L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

	CA 2024	BP 2025	Prévisions BP 2026
Charges à caractère général	17,8	19,4	19,7
Charges de personnel	54,6	58,1	57,4
Dépenses d'intervention	145,9	152,8	159,3
<i>dont action sociale</i>	126	131,4	136,6
<i>dont contribution au SDIS</i>	8,7	8,8	8,9
<i>dont subventions</i>	4,6	4,7	4,8
Atténuations de produits	3,9	3,2	3,2
Charges financières et exceptionnelles et provisions	5,1	0,5	0,4
TOTAL	227,3	234	240

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au sens de l'article 17 de la LPFP 2023-2027 s'établirait à 2,9% du BP 2025 au BP 2026.

III – **Le choix d'atteindre le cap fixé en matière d'investissements, à la hauteur des besoins du territoire et au service de la transition écologique**

Notre collectivité fait le choix de poursuivre sa politique d'investissements ambitieux et conséquents en faveur de l'aménagement et de l'attractivité du territoire.

C'est un budget de 69M€ qui est prévu d'être injecté dans l'économie locale en 2026, via nos dépenses sous maîtrise d'ouvrage et nos subventions versées au monde communal.

De nombreux Départements seraient contraints de réduire de nouveau en 2026 leurs subventions aux tiers, contrairement à l'Indre qui parviendra à maintenir ses aides d'investissement en faveur des acteurs locaux.

Le budget d'investissement 2026 continuera à soutenir l'activité économique et l'emploi, pour préparer l'avenir, pour aménager notre territoire et promouvoir l'attractivité de notre département. Il permettra de garantir un haut niveau d'investissement et de maintenir la trajectoire engagée en début de mandat.

A travers nos investissements, nous intégrerons pleinement la transition énergétique avec des projets concrets couvrant l'ensemble de nos champs d'intervention : mobilités douces, rénovations énergétiques de nos bâtiments, mise en œuvre de nouvelles techniques dans le programme de travaux routiers, végétalisation de l'espace patrimonial.

Les priorités seront données aux investissements durables, à la transition écologique et aux actions en faveur de la solidarité territoriale.

Les investissements 2026 témoignent des ambitions du Département dans l'ensemble de ses champs d'intervention :

- Les travaux sur nos **infrastructures routières** se poursuivent avec des objectifs qui restent identiques aux années précédentes. Ils permettront les déplacements des marchandises dont notre économie est très dépendante ainsi que les déplacements domicile-travail en toute sécurité mais également l'accessibilité aux services publics et enfin les déplacements liés aux loisirs et à l'activité touristique.

De plus, les investissements sur nos ouvrages d'art font toujours l'objet d'une attention particulière avec de nouveaux projets de réhabilitation en 2026.

- Nos actions en faveur de la **jeunesse** s'accentuent avec l'adaptation, la transformation et la reconstruction dans le cadre de la gestion du patrimoine collégien.

Le Département poursuit ses investissements massifs afin de porter la rénovation et la réhabilitation de nos collèges qui constituent une réponse forte à la transition énergétique, aux enjeux de maîtrise des consommations énergétiques et d'empreinte carbone.

Au-delà des enjeux patrimoniaux, notre collectivité poursuit ses équipements en mobiliers et matériels informatiques. L'ensemble de ces investissements contribue à donner à nos collégiens toutes les clés de la réussite éducative.

Par ailleurs, dans le domaine de l'enseignement supérieur, le Département de l'Indre soldera en 2026 sa participation volontaire au financement de l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) et poursuivra son soutien à l'EICMI (Ecole Internationale de Composition de Musique à l'Image).

- L'accompagnement du développement et de l'aménagement du territoire par le Département repose sur l'accompagnement soutenu des **communes** à travers les différents fonds thématiques toujours à guichet ouvert.

Notre Assemblée soutient de longue date le bloc communal et demeure un partenaire fidèle. En 2026, les crédits prévus au titre des subventions d'investissement en faveur des projets communaux sont maintenus et s'élèvent à près de 11M€.

- Dans le secteur de l'**environnement**, 2026 verra la continuité des travaux relatifs aux voies vertes dans le cadre de notre plan départemental de développement cyclable. De plus, notre programme de travaux bâimentaires se poursuit avec la prise en compte des exigences liées à la transition énergétique notamment par la réalisation des projets photovoltaïques.

- Le domaine de l'**aménagement numérique** sera marqué en 2026 par la poursuite du déploiement des « territoires connectés et durables de demain » dans le cadre de notre schéma directeur des usages et services numériques.

- Nos interventions en faveur du **secteur social** ne se limitent pas au fonctionnement. Le Département de l'Indre soutient conventionnellement, via l'octroi de subventions, les réhabilitations, modernisations et reconstructions des établissements accueillant les personnes âgées ou handicapées. En 2026, l'opération principale concerne la poursuite de l'important chantier de reconstruction du Foyer de l'Enfance géré par l'établissement public Blanche de Fontarce. De plus, notre collectivité mobilisera les investissements nécessaires au financement, dans le cadre du fonds d'aide à la prévention de la perte d'autonomie, des projets d'HRPA (Habitat Regroupé pour Personnes Agées), d'habitat inclusif et d'adaptation des logements privés à la perte d'autonomie.

- Les actions fortes dans le domaine de la **santé** se poursuivent avec une politique départementale de plus en plus développée et diversifiée dans la lutte contre la désertification médicale : soutien à l'implantation de professionnels de santé, bourses d'études pour les étudiants en médecine, aides au logement pour les internes, déploiement du dispositif de télémédecine. Une nouvelle initiative est proposée en 2026 avec l'octroi d'une aide à l'équipement pour les communes qui accepteraient de mettre à disposition, gratuitement, un logement meublé pour des étudiants ou professionnels de santé en stage dans l'Indre.

- La **sécurité** des personnes et des biens dans l'Indre demeure une politique essentielle. Aussi, notre collectivité fait le choix de renouveler son subventionnement facultatif et exceptionnel au bénéfice des investissements du SDIS.

- Plus globalement, toutes nos actions et tous nos investissements favoriseront l'**attractivité de notre territoire**. Promouvoir l'Indre, consolider la qualité du cadre de vie qu'offre notre département demeure une priorité. Notre exigence et notre capacité à innover resteront mobilisées pour donner à l'Indre le rayonnement qu'il mérite.

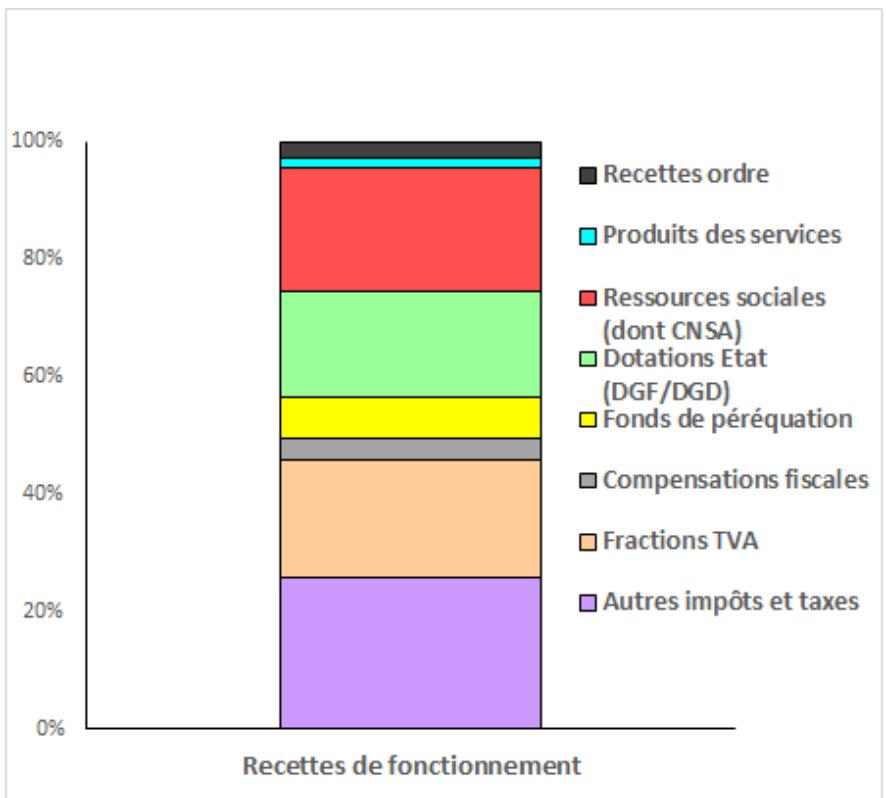
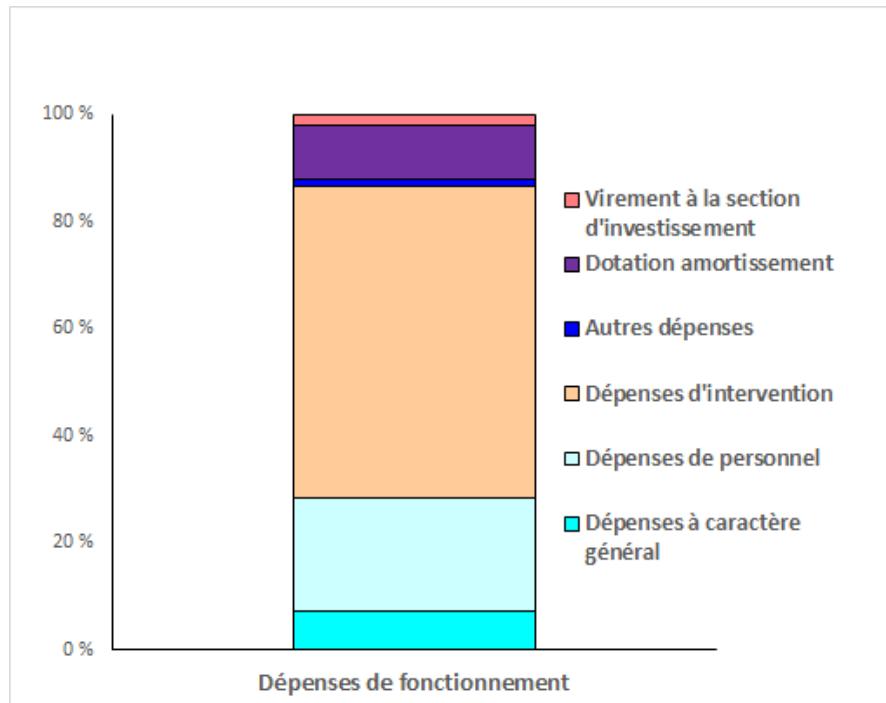
Par grands domaines, le budget d'investissement 2026 hors dette se déclinerait, pour l'essentiel, comme suit :

	CA 2024	AP 2026	CP 2026
Travaux routiers	24,6M€	11,2M€	17,4M€
Travaux bâimentaires	10,5M€	21,8M€	17M€
<i>dont travaux collèges</i>	<i>8,7M€</i>	<i>20,2M€</i>	<i>7,9M€</i>
Acquisitions	3,7M€	3,9M€	4,5M€
Voies vertes	--	3,9M€	3,1M€
Subventions d'équipements versées	12,8M€	18,3M€	27M€
<i>dont aménagement du territoire</i>	<i>5,1M€</i>	<i>7,3M€</i>	<i>8,3M€</i>
<i>dont sport</i>	<i>1,5M€</i>	<i>0,9M€</i>	<i>1,8M€</i>
<i>dont culture, patrimoine, tourisme</i>	<i>1,1M€</i>	<i>1,2M€</i>	<i>1,8M€</i>
<i>dont sécurité (SDIS)</i>	<i>3,6M€</i>	<i>7M€</i>	<i>7M€</i>
<i>dont social</i>	<i>1,3M€</i>	<i>1,5M€</i>	<i>7,1M€</i>
Autres	2M€	0,2M€	0,2M€
TOTAL	53,8M€	59,3M€	69,2M€

IV - Les grands équilibres pour 2026

Au regard des éléments de contexte ci-dessus évoqués, et compte tenu des objectifs qui fondent notre stratégie budgétaire et financière, qu'il vous est proposé de réaffirmer, un cadrage général estimatif du budget 2026 (réel + ordre) vous est présenté ci-après.

➤ Section de fonctionnement prévisionnelle : **273M€**



➤ Section d'investissement prévisionnelle : **77M€**

